

L'Éducation aux Médias, de quoi s'agit-il ?

L'Éducation aux Médias a pour finalité de rendre chaque citoyen actif, autonome, critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager.

Elle veut ainsi qu'il puisse s'approprier les langages médiatiques et se former aux outils d'interprétation, d'expression ou de communication par les médias. En ce sens, elle prépare chaque individu à être citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures tout en assurant à tous des chances égales d'émancipation sociale et en luttant ainsi contre toute forme de stéréotype ou de discrimination.

L'Éducation aux Médias doit permettre à chacun :

- d'accéder aux médias
- de comprendre et d'apprécier, avec un sens critique, les différents aspects des médias et de leur contenu
- de communiquer dans divers contextes.

L'Éducation aux Médias s'intéresse à tout message médiatique au contenu informatif, ludique ou créatif que ce soit sous forme de textes, de sons ou d'images véhiculés par les divers moyens de communication que sont la télévision, la radio, la presse écrite, le cinéma, la vidéo, les sites web, les jeux vidéos, les communautés virtuelles ainsi que la publicité.

Cette définition de l'Éducation aux Médias s'inscrit en cohérence avec les textes fondateurs et les principes établis tant sur le plan communautaire qu'international:

- le Décret « Missions » de la Communauté française du 24 juillet 1997
- la Charte européenne pour l'Éducation aux Médias qui en définit les objectifs
- la définition d'Éducation aux Médias prônée par le Conseil de l'Europe
- La recommandation de la Commission Européenne du 20 août 2009 sur l'éducation aux médias dans l'environnement numérique

L'Éducation aux Médias s'adresse à tout citoyen tout au long de la vie.

Elle s'adapte et se développe de manière dynamique face à un paysage médiatique en constante mutation.

csem

Conseil
Supérieur
de l'éducation aux médias

www.csem.be

✉ Espace 27 Septembre
Étage 6, bureau 6E635
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles

Création :

Décret du 5 juin 2008 portant création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias en Communauté française.

Missions :

D'une manière générale,

- Promouvoir l'Éducation aux Médias, favoriser l'échange d'information et la coopération entre tous les acteurs et organismes concernés par l'Éducation aux Médias en Communauté française dans les secteurs des médias, de l'enseignement obligatoire et de l'éducation permanente.
- Assurer une large information des initiatives via le site internet www.csem.be
- Formuler des avis sur les priorités, sur les initiatives, actions, expériences, outils pédagogiques, recherches, évaluations en matière d'Éducation aux Médias tout en veillant à stimuler et articuler ces projets entre eux.
- Tenir un inventaire permanent des projets et initiatives ayant pour objectif la promotion de l'Éducation aux Médias.
- Favoriser l'intégration de l'Éducation aux Médias dans les programmes d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire, dans les programmes de formation initiale et continuée des enseignants.
- Formuler des avis sur des initiatives telles que les radios d'école, les outils ou logiciels à vocation pédagogique... avis pouvant le cas échéant mener à l'obtention d'un label.

Composition:

Une cinquantaine de membres parmi lesquels :

- Le Président, le vice Président, le Secrétaire
- Des experts en psychopédagogie, communication, médias, matières administratives
- Des experts représentant le Monde universitaire
- Des représentants du Monde de l'enseignement, des médias - presse écrite et audiovisuelle, de l'Éducation permanente, des nouvelles technologies de l'information, de l'audiovisuel et du cinéma, des médiathèques, des organisations de parents, des organisations représentant les enseignants de la Communauté française
- Des représentants du Conseil de la Jeunesse, de la Commission consultative des Mouvements de jeunesse, du Conseil de l'Éducation permanente, du Conseil supérieur de l'Audiovisuel, du Secrétariat général de la Communauté française, de l'Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique, du service général de l'Audiovisuel et des Multimédias et des Centres de Ressources.
- Des représentants des Ministres dont les compétences relèvent de matières liées à l'éducation aux médias.

Partenaires privilégiés

Le Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias travaille en étroite collaboration avec les 3 Centres de Ressources en Éducation aux Médias institués par les 3 plus grands réseaux d'enseignement ainsi qu'avec des opérateurs privilégiés en matière de presse et de cinéma.

Représentation internationale

Le CSEM est Membre actif dans divers projets coordonnés par la Commission européenne et entretient des liens privilégiés avec des organismes internationaux actifs dans le domaine de l'Éducation aux Médias.

Espace 27 Septembre
Bd Léopold II, 44- Bureau 6E635
1080 Bruxelles
Tél: 02/413.35.08 Fax: 02/413.38.16
Email: csem@cfwb.be
Site: www.csem.be



C.A.V. LIÈGE
Rue Beckman, 51
4000 LIEGE
Tél. 04/232.18.81 Fax. 04/232.18.82
Email : cav.liege@sec.cfwb.be
Site : www.cavliege.be

MEDIA
animation
communication & éducation
Avenue Em-manuel
Mounier, 100
1200 BRUXELLES
Tél. 02/256.72.33 Fax. 02/245.82.80
Email : info@media-animation.be
Site : www.media-animation.be

CAF
La Neuville, 1 - 4500
TIHANGE
Tél. 085 27.13.60 Fax. 085 27.13.99
Email : secretariat@lecaf.be
Site : www.lecaf.be

Nos centres de ressources